



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

30/2023	APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE 20 MARS 2023
31/2023	ANNEE 2023 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX
32/2023	ANNEE 2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
33/2023	TARIFS LOCATION DE SALLES - ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE
34/2023	BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
35/2023	REMBOURSEMENT COUT RH PAR LE BUDGET PANNEAUX AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL
36/2023	BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
37/2023	ADHESION AU SIE DE LA REGION DE SENNECEY DE LA COMMUNE DE SENNECEY-LE-GRAND



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 04 AVRIL 2023 à 19 h 00
Mairie - Salle de Réception

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de Laives (Saône-et-Loire), légalement convoqué le 09 mars 2023 s'est réuni à salle de réception de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude BECOUSSE

Présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Jean-Claude ADAM, Grégory FLATTOT, Joël GAUTHERON, Jocelyne CHATRON, Philippe DURIAUX, Virginie PROST, Martine GRANDJEAN

Absents avec pouvoir : Catherine BLAN-BEAUREGARD pouvoir à Martine GRANDJEAN, Marie-Claude LAFARGE pouvoir à Jean-Claude ADAM, Adrien DEVAUX pouvoir à Philippe DURIAUX,

Absents : Antoine LOUDOT, Vanessa SAINT-ARROMAND et Christelle THERVILLE

Secrétaire de séance : Grégory FLATTOT

ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2023

2 - FINANCES

a) Budget principal

- Vote des taux d'imposition 2023 ;
- Vote des subventions aux associations 2023 ;
- Tarifs location salles pour Associations extérieures
- Vote du Budget Primitif 2023 ;
- Coût RH à répercuter sur le budget « Panneaux Photovoltaïque » ;

b) Budget Panneaux photovoltaïques

- Vote du Budget Primitif 2023 ;

3 - SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE SENNECEY-LE-GRAND

- Adhésion du Syndicat des Eaux de Sennecey-le-Grand suite à fusion

4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SAONE ET GROSNE »

- Actions actuelles de l'EPCI ;
- PLUi

5 - URBANISME

6 - QUESTIONS DIVERSES

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023 (délibération n°30/2023)

Monsieur le Maire rappelle les questions à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2023. Il demande si ce dernier appelle des observations. A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023 est adopté sans observation.

2 - FINANCES

a) Budget principal

• Vote des taux d'imposition 2023 (délibération n°31/2023)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2022. Le Conseil Municipal, Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe d'habitation (TH) | 10.69 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 36.36 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 43.25 % |

• Charge Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la présente décision.

• Vote des subventions aux associations (délibération n°32/2023)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau de répartition des subventions qui avait été travaillé lors des réunions de Commission finances. Le c/65748 Subventions de fonctionnement aux associations fait apparaître un montant global de 2 500 € réparti comme suit :

- | | |
|---|-------|
| • Amicale Boules | 100 € |
| • ASL Vétérans | 200 € |
| • Association Bac à Sable | 200 € |
| • Association Laives Dynamic | 100 € |
| • Association Solidarité Partage | 500 € |
| • Association Embellir Laives | 600 € |
| • Fondation du Patrimoine | 120 € |
| • La Faille St-Hubert (Société de chasse) | 300 € |
| • Divers | 380 € |

Le c/65738 Subventions autres établissements public :

- | | |
|---|-------|
| • Coopérative scolaire école maternelle | 450 € |
| • Coopérative scolaire école primaire | 450 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide du versement des subventions tel que défini ci-dessus et dit que ces subventions sont inscrites au BP 2023

• Tarifs locations de salles aux associations extérieures de la Commune (délibération n°33/2023)

Madame Martine GRANDJEAN Adjointe et Monsieur le Maire proposent au Conseil Municipal de fixer un tarif de location de la salle de réception pour les associations extérieures à la Commune. Effectivement nous avons bon nombre de demandes en ce sens et bien souvent celles-ci sont faites à titre gracieux. En raison des charges que nous devons supporter et les investissements consentis, il est proposé de ne pas mettre cette salle à disposition gratuitement, mais de fixer deux montants de location, à savoir :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| • 1 jour | 150 € |
| • Week-end ou deux jours consécutifs | 300 € |

Il est stipulé que ces tarifs sont néanmoins avantageux au regard des coûts de location appliqués aux personnes physiques venant de l'extérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : décide de fixer un prix de location aux associations extérieures de la Commune comme stipulé ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur en ce sens et dit que cette disposition entre en vigueur dès à présent.

• **Budget principal – Vote du budget primitif 2023 (délibération n°34/2023)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section d'investissement à 997 353 € et en section de fonctionnement à 995 779 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2023.

b) **Budget Panneaux Photovoltaïques**

• **Coût RH à répercuter sur le budget « panneaux photovoltaïques » (délibération n°35/2023)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exploitation de l'installation de notre centrale photovoltaïque en place sur nos ateliers municipaux nécessite un investissement RH auprès des employés communaux. Effectivement, à chaque prise de service ils sont tenus de vérifier le bon fonctionnement de nos onduleurs et du bon entretien des panneaux. Par ailleurs, nous avons à fournir un travail administratif que la secrétaire de mairie effectue. En fonction de quoi, le calcul a été fait ainsi :

- Employés communaux aux ateliers :	
½ h/260 jours soit 130 heures, représentant la somme de	2 827.56 €
- Secrétaire de mairie :	
30 heures sur l'année, représentant la somme de	874.00 €
Total	3 701.56 € arrondi à 3 700 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que le budget panneaux photovoltaïques rembourse cette somme au profit du budget principal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte cette proposition et dit que cette somme fera l'objet d'un virement du budget panneaux au budget principal 2023.

• **Budget Primitif 2023 panneaux photovoltaïques (délibération n°36/2023)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section d'investissement à 8 515 € et en section de fonctionnement à 11 877 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2023.

3 - **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND - Adhésion du Syndicat des Eaux de Sennecey-le-Grand suite à fusion (délibération n°37/2023)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est membre du Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Sennecey. Le Syndicat a informé la Commune que par délibération en date du 2 mars 2023, la Commune de Sennecey le Grand avait fait part de son souhait d'adhérer au syndicat.

Par délibération en date du 15 mars 2023 le comité syndical a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Sennecey le Grand au Syndicat. Aussi, conformément au code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;
- Vu la délibération en date du 15 mars 2023 comité syndical du SIE de la Région de Sennecey donnant son accord à l'adhésion de la commune de Sennecey le Grand. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte la demande d'adhésion de la commune de Sennecey le Grand au Syndicat intercommunal des eaux de la Région de Sennecey.

4 - **COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SAONE ET GROSNE » - Actions actuelles de l'EPCI**

Monsieur le Maire fait un point sur les actions de la Com/Com. La construction du bâtiment administratif qui abritera dès l'année prochaine le siège de l'intercommunalité se déroule très bien. Nous avons même de l'avance. Les travaux concernant l'extension du bâtiment Enfance-Jeunesse sont également lancés. Ces deux structures seront opérationnelles au 1^{er} semestre 2024. L'enquête publique du PLUi va démarrer d'ici quelques jours du 25 avril au 31 mai 2023 et se déroulera sur un peu plus d'un mois. Trois lieux de permanence seront tenus par les Commissaire enquêteurs, à savoir : Sennecey-le-Grand, Cormatin et Nanton. Concernant la zone d'activité Echo-parc, trois compromis de vente ont été signés et deux autres suivront d'ici quelques semaines. L'édification des bâtiments abritant les entreprises devrait débuter cet automne. Les travaux concernant la clinique vétérinaire équine devraient commencer en septembre/octobre 2023. La centrale photovoltaïque sera également en fonction durant cette même période.

5 - **URBANISME** (pas de dossier à étudier)

6 - **QUESTIONS DIVERSES**

Activité Pêche : Monsieur Jean-Claude ADAM Adjoint précise au Conseil Municipal que la recette de la pêche à la truite qui a eu lieu le 25 mars a été de l'ordre de 750 € malgré une météo détestable.

Forêt communale : Monsieur Philippe DURIAUX alerte le Conseil Municipal sur la mortalité croissante des frênes dans notre forêt susceptible de créer un danger pour les promeneurs. Monsieur le Maire informe qu'il n'exclut pas de prendre un arrêté afin de sensibiliser ces personnes sur ces dangers potentiels. A ce titre, Monsieur Jean-Claude ADAM précise que les employés communaux interviendront très prochainement pour dégager les arbres tombés sur le parcours santé.

La séance est levée à 20 h 50

Le Maire,
Jean-Claude BECOUSSE



Le Secrétaire de séance,
Grégory FLATTOT